



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 39

Arrêté chargeant Mme BONNARD, sous-préfète de Florac,
des fonctions de suppléance.

ANNÉE : 2012

**DIFFUSE LE
27 JUILLET 2012**



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 39 - JUILLET 2012

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

SERVICES DU CABINET

Arrêté N °2012209-0004 - Arrêté chargeant Mme BONNARD, sous- préfete de Florac,
des fonctions de suppléances de l'exercice des fonctions préfectorales le lundi
30 juillet de 14 h 00 à 20 h 00

..... 1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2012209-0004

**signé par Prefet de la lozere
le 27 Juillet 2012**

**Prefecture de la Lozere
SERVICES DU CABINET**

Arrêté chargeant Mme BONNARD, sous-
préfete de Florac, des fonctions de suppléances
de l'exercice des fonctions préfectorales le
lundi 30 juillet de 14 h 00 à 20 h 00

PREFET DE LA LOZÈRE

Secrétariat préfet

Arrêté n° 2012209-0004 du 27 juillet 2012
chargeant Mme Christine BONNARD, sous-préfète de Florac,
des fonctions de suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales
le lundi 30 juillet 2012 de 14 h 00 à 20 h 00

Le préfet de la Lozère,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

- VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU* le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifiée, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ,
- VU* le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU* le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,
- VU* le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 14 septembre 2011, portant nomination de M. Philippe VIGNES en qualité de préfet du département de la Lozère,
- VU* le décret du Président de la République du 29 juillet 2011 nommant M. Wilfrid PELISSIER en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Lozère,
- VU* le décret du Président de la République du 2 juillet 2012 nommant Mme Christine BONNARD en qualité de sous-préfète de Florac à compter du 30 juillet 2012,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2010006-03 du 6 janvier 2010 portant organisation de la préfecture de la Lozère,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2011083-0002 du 24 mars 2011 portant modification de l'organisation des services de la préfecture,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2012000-0020 du 9 janvier 2012 portant modification de l'organisation des services de la préfecture,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2011285-0003 du 12 octobre 2011 portant délégation de signature à M. Wilfrid PELISSIER, secrétaire général de la préfecture,
- VU* l'arrêté préfectoral n° 2012208-0010 du 26 juillet 2012 portant délégation de signature à Mme Christine BONNARD, sous-préfète de Florac,
- CONSIDERANT** l'absence concomitante du préfet et du secrétaire général de la préfecture le lundi 30 juillet 2012 de 14 h 00 à 20 h 00,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Mme Christine BONNARD, sous-préfète de Florac, est désignée pour exercer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, le lundi 30 juillet de 14 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 2 :

La sous-préfète de Florac est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Le préfet

Signé

Philippe VIGNES